



Avis de Nouvel Elan pour Irigny concernant la ZFE Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022

Des ZFE (Zones à Faible Emission) se mettent en place dans toutes les grandes métropoles françaises avec pour objectif de limiter la pollution et améliorer la qualité de l'air.

Le principe est de limiter l'accès aux villes pour les véhicules à moteurs thermiques les plus polluants.

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi Climat et Résilience de 2021 est venue préciser le tempo pour l'ensemble des ZFE, avec un calendrier progressif de sortie des véhicules les plus polluants :

- l'interdiction des véhicules Crit'air 5 au plus tard le 1er janvier 2023
- l'interdiction des véhicules Crit'air 4 au plus tard le 1er janvier 2024
- l'interdiction des véhicules Crit'air 3 au plus tard le 1er janvier 2025

Remarquons qu'à ce stade cette loi n'impose rien pour les véhicules Crit'air 2 tandis que la Métropole de Lyon annonce un planning plus agressif avec une interdiction des véhicules Crit'air 2 dès janvier 2026 et donc une restriction portant sur les véhicules diesel les plus récents.

Si les attentes de santé publique vis à vis des ZFE sont évidemment importantes et doivent être soutenues, l'impact social est également important et mériterait un accompagnement mieux défini.

En effet, rappelons que le parc automobile français a 10 ans de moyenne d'âge et que jusqu'en juin 2021, 75% des véhicules vendus l'étaient en diesel et sont classés Crit'air 2.

Un grand nombre de ces véhicules auront moins de 5 ans d'ancienneté en janvier 2026, date à laquelle ils seront interdits dans la ZFE !

A Nouvel Elan nous avons déjà formulé la demande de compléter le planning de la ZFE par celui des mesures d'accompagnement concomitantes et complémentaires qui permettront aux ménages les moins aisés de maintenir leur mobilité.

Ainsi les restrictions de circulation doivent être accompagnées du développement d'une offre de transports adaptées coordonnant train+bus+métro en insistant sur des transports reliant les communes périphériques entre elles et en demandant une tarification unifiée des différents modes.

Nous n'avons pas connaissance d'un planning associé.

Dans notre secteur, l'augmentation de la fréquence des trains, indispensable dans le cadre de la mise en place de la ZFE, passe par la résolution du problème du Pont de Venaison. Là non plus, nous n'avons aucun calendrier prévisionnel.

Par ailleurs l'extension du périmètre de la ZFE à Saint-Genis-Laval et Pierre-Bénite placera notre commune en frontière immédiate de la ZFE avec des conséquences mal définies pour les Irignois.

- Quelles conséquences d'une interruption de la circulation des véhicules aux portes de la ZFE ?
En effet, si Irigny était juste à la limite d'une ZFE positionnée de l'autre côté de l'A450, il faudra des mesures concrètes pour protéger notre commune des conséquences d'un flux de transport polluant s'arrêtant à notre territoire.
- Quelles conséquences pour les Irignois lorsqu'ils devront se déplacer vers Saint-Genis-Laval ou Pierre-Bénite, nos communes voisines ?

Même si nous saluons certains aménagements et dérogations intégrés par la Métropole suite à la phase concertation préalable, nous émettons un avis défavorable au projet d'amplification de la ZFE présenté lors du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022.

Le positionnement de Nouvel Elan pour Irigny est clair :

Nous soutenons clairement les initiatives permettant une meilleure qualité de l'air lesquelles sont nécessaires à l'amélioration de la santé de tous et en particulier des enfants.

Toutefois, concernant l'extension de la ZFE et devant l'impact social considérable qui en résultera, nous demandons que le timing d'ensemble soit reconsidéré notamment pour la restriction qui touchera les véhicules Crit'air 2.

- Il faut davantage de temps pour développer l'offre de transports communs pour les communes périphériques de notre métropole,
- et, au-delà des aides financières, davantage de temps laissé aux usagers pour renouveler leur véhicule.